

## Forêt Hereford – Point d’observation et lieu de mémoire 6

### Un lien fort avec le North Country

#### **Lieu : Chemin Eliza C. Tillotson**

#### **La Forêt communautaire Hereford et le North Country**

La protection de la Forêt communautaire Hereford tel que souhaité par le mécène Neil Tillotson s’inscrit dans un cadre plus vaste où le maintien de la connectivité forestière au sein de l’aire naturelle des Montagnes Blanches constitue un objectif de conservation de premier rang. Le noyau forestier abrite une riche diversité faunique et floristique, dont plusieurs espèces menacées ou vulnérables telles que la salamandre pourpre et la paruline du Canada.

Afin de partager avec la communauté ses gains appréciables, il crée également une fondation, Tillotson *North Country Foundation* Inc. basée à Dixville Notch.

**Sa mission:** préserver l’environnement, promouvoir la santé, l’éducation et la culture des citoyens du New Hampshire, du Vermont et des municipalités d’East Hereford et de Saint-Herménégilde, région d’affection qu’il a toujours identifiée comme la «*North Country Region*».

Cette Fondation perpétue l’un des souhaits de Neil Tillotson, soit celui de verser une contribution annuelle pour l’entretien des cimetières anglophones du canton.

#### **Un lien fort avec Hereford**

Neil Tillotson était un homme très attaché au canton de Hereford, même s’il a vécu de l’autre côté de la frontière. Il a acheté la vaste majorité des terres où ses ancêtres Tillotson et sa parenté ont vécu ainsi que plusieurs lots environnants, soit de nombreux acres (ou hectares) des deux côtés de la frontière, le North Country. Il a mentionné:

Il avait un seul regret : Je n’ai pas pu acheter la terre de mon oncle Didas (Lapalme marié à Mary, la sœur de sa mère).

Il prenait toujours le temps de parler des membres de sa famille et visitait les cimetières locaux où ses ancêtres sont inhumés.

#### **La Tillotson North Country Foundation et Neil and Louise Tillotson Fund**

Neil Tillotson est décédé le 17 octobre 2001 à l’âge de 102 ans en léguant l’essentiel de ses avoirs à des fins philanthropiques, pour soutenir le développement des communautés locales, dans la région de Coaticook, mais aussi au New Hampshire, au Vermont et au Guatemala. Grâce à sa fondation, il continue même, après son décès, d’être un des mécènes de la région.

Le Fonds Neil et Louise Tillotson a été créé en 2006 à la New Hampshire Charitable Foundation. Parrainé par Louise Tillotson après le décès de son mari, le fonds est l'une des plus importantes œuvres philanthropiques rurales permanentes des États-Unis. Un comité consultatif de bénévoles provenant des deux côtés de la frontière s'occupe d'octroyer les subventions. Près de 3,5 millions de dollars sont distribués aux communautés locales chaque année. Le Fonds Neil et Louise Tillotson finance ainsi plusieurs activités un peu partout dans la MRC de Coaticook et en Nouvelle-Angleterre.

### **Forêt communautaire Hereford**

Au tournant des années 2000, l'entreprise *Tillotson Farms and Forests* gérait un domaine de plus de 5 400 hectares, qui englobait le mont Hereford. À la suite du décès, en 2008, de Louise Tillotson, la succession de Neil Tillotson devait s'assurer que ses actifs bénéficient aux communautés où il a œuvré au cours de sa longue carrière d'entrepreneur. Dans le cas des propriétés de la *Tillotson Farms and Forests*, la décision fut prise de remettre à la communauté les 5 400 hectares de forêt privée, tout en assurant la conservation du grand massif forestier entourant le mont Hereford réalisant ainsi le plus grand don foncier de l'histoire du Québec. En 2013, naît donc l'organisme de bienfaisance Forêt Hereford inc. qui possède et gère aujourd'hui les anciennes terres forestières de Neil Tillotson.

La Forêt communautaire Hereford est une grande forêt privée, gérée par et pour la communauté. Les propriétés la composant sont détenues par Conservation de la Nature Canada (Réserve naturelle Neil et Louise Tillotson, fonds dominant) et par Forêt Hereford inc. La mission de Forêt Hereford inc. (FHI) est de détenir et de gérer le territoire de la Forêt communautaire Hereford en fonction des principes des forêts communautaires : soit une forêt contrôlée par la communauté, qui lui assure accès au territoire et à ses opportunités, tout en favorisant les retombées locales, qui est aménagée et utilisée pour des fins et des usages multiples, et qui est régie selon les principes du développement durable. FHI intervient donc de manière à améliorer le capital écologique et naturel de son territoire, afin que celui-ci soit un laboratoire autofinancé de gestion intégrée des ressources naturelles au bénéfice des communautés d'East Hereford et de Saint-Herménégilde, tout en favorisant le rayonnement et les retombées du projet au plan régional.

#### ***Une forêt protégée à perpétuité, un fait rare***

La servitude de conservation forestière est la pièce maîtresse de la conservation et l'aménagement des milieux naturels dans la Forêt communautaire Hereford. Il s'agit d'une nouvelle approche inspirée du « *working forest conservation easement* », développée aux États-Unis. Les hautes valeurs de conservation (exemple : la dizaine d'espèces à statut particulier ou la présence d'un grand massif forestier non fragmenté) ont une place importante dans le modèle développé. Cette servitude est le contrat légal unissant conservation et foresterie, à perpétuité. Cet outil de conservation unique permet la création d'un milieu naturel protégé dans lequel les hautes valeurs de conservation sont maintenues et dans lequel l'utilisation durable des ressources est encadrée de façon stricte. Outre la Réserve naturelle Neil et Louise Tillotson, reconnue dans le cadre de la loi québécoise sur la conservation du patrimoine naturel depuis le 4 avril 2018, le reste du territoire est le fonds servant, où la mise en valeur, notamment par des travaux d'aménagement forestier durable, est possible. Cette mise en valeur du fonds servant doit donc servir au maintien des hautes valeurs de conservation identifiées.